

LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'EXERCICE COORDONNÉ TERRITORIAL (CPTS)

L'exercice en équipes coordonnées pluri-professionnelles s'est développé **depuis une quinzaine d'années selon 3 modèles** : les maisons de santé pluri-professionnelles, les centres de santé pluri-professionnels et plus récemment les équipes de soins primaires inscrits depuis la loi de janvier 2016 dans le Code de la santé publique (CSP).

Bien qu'encore minoritaire, cet exercice concerne **un nombre croissant de professionnels de santé** et il est plébiscité par les jeunes générations. Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) constituent une forme d'exercice coordonné à une échelle territoriale. Un des objectifs de la stratégie «Ma santé 2022» est de **doubler le nombre des équipes de soins coordonnées** et de mailler le territoire avec des CPTS d'ici 2022.



L'objectif global de cette formation est **d'outiller des professionnels** engagés dans l'exercice coordonné pour **la construction et la mise en œuvre de projets de santé communs**.

Vous y actualiserez vos connaissances sur les **différents modes de coopération existants**, la **législation** s'y référant et les **modalités de mise en œuvre**.

Cette formation vous permettra de vous inscrire **dans un projet de soins conforme aux attentes et besoins du patient** sur une approche territoire et populationnelle. Ces projets pouvant porter sur l'accès aux soins, sur l'organisation des parcours de santé, sur les actions de prévention, sur l'accompagnement des professionnels de santé nouvellement installés, sur la qualité et la pertinence des pratiques ou encore sur d'autres thèmes.



Financement

Mode

ANDPC*

Financement
personnel



Non Présentiel

Durée



7 heures en non présentiel

**sous réserve d'agrément par l'ANDPC*

Indemnisation réglée à l'infirmier par DPC :
E-Learning (7h00) - 118.16€